

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Avril 2024



Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoint**s : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- **Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRICTSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Anne FEY qui a donné procuration à Mme Karin ALESSANDRI
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Patrick DOCK

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. Patrick DOCK

1 – Procès-verbal de la séance du 25 Mars 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 Mars 2024 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2- Décision du Maire n°3/2024 et n°4/2024

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 03/2024 du 11/04/2024 :

VU le recours introduit au Tribunal de Strasbourg «MESSMER /PC DREYFUS» enregistré sous le N° 2401292

Le Maire a :

DECIDÉ d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Strasbourg, dans le recours énoncé ci-dessus ;

DIT que les frais et honoraires de l'avocat désigné par la protection juridique de la commune, après déduction d'une franchise contractuelle de 10 % et sur

présentation de la facture acquittée, seront pris en charge au titre de la protection juridique

IMPUTÉ cette somme au compte 622 – Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires –

N° 04/2024 du 15/04/2024 :

CONSIDERANT la proposition de GAZ de BARR pour la fourniture de gaz du 45, Rue Principale,

Le Maire a :

ACCEPTÉ les termes du contrat proposé par Gaz de Barr , dont copie sera annexée à la présente décision

DECIDÉ de valider la proposition de Gaz de Barr, pour une durée de 6 ans, soit du 01-12-2023 au 31/12/2029, selon les conditions stipulées au contrat, soit plus particulièrement pour le prix :

Prix du gaz à compter du 01/12/2023 :

Le prix du gaz fourni est constitué d'un abonnement mensuel et de termes de quantité variables. L'abonnement mensuel est égal à la valeur courante de l'abonnement de l'indice B21, publié par Gaz de Barr sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.gaz-de-barr.fr/Infos-pratiques/Indices-prix/Indices-prix.html>. Le prix en vigueur actuellement est joint en annexe aux conditions particulières de vente.

Le Terme de Quantité est égal à la valeur courante du Terme de Quantité de l'indice B21, publié par Gaz de Barr sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.gaz-de-barr.fr/Infos-pratiques/Indices-prix/Indices-prix.html>. Le prix en vigueur actuellement est joint en annexe aux conditions particulières de vente.

SIGNÉ le contrat établi par GAZ de Barr reprenant les termes énoncés ci-dessus.

3 – Décision modificative n° 1/2024

Entendu les explications de M. le Maire

Il serait judicieux de profiter des travaux de voirie Rue Principale pour mettre en place des trottoirs franchissables au niveau de la fontaine 49, Rue Principale, avant la pose de l'enrobé.

Par ailleurs, M. le Maire propose de mettre en place un éclairage sur le sentier menant au terrain d'entraînement.

Dans le cadre de l'échange de terrains envisagé dans le Bruch de Zellwiller avec la Commune de Gertwiller (point 5), il convient de prévoir les crédits en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative N°1/2024 suivante :

Dépenses	13 040,00 €	Recettes	13 040,00 €
Opération n° 81 : GROS TRAVAUX BAT COMMUNAUX		024 (section d'investissement)	
Article 2131 (section d'investissement)	- 13 000,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	13 040,00 €
Bâtiments publics			
Opération n° 125 : VOIRIE			
Article 2151 (section d'investissement)	8 000,00 €		
Réseaux de voirie			
Opération n° 91 : Aménagement terrains			
Article 212 (section d'investissement)	5 000,00 €		
Terrains aménagés autres que voirie			
Opération n° 117 : Acquisition Terrain			
Article 2111 (section d'investissement)	13 040,00 €		
Terrains nus			

Adopté à 13 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

4 - M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 31/07/2023 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal
Délibère et

AUTORISE le Maire à :

- Pour l'exercice 2024, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

5 – BRUCH de Zellwiller : Echange de parcelles

Entendu les explications de M. le Maire

La Commune de Heiligenstein et la Commune de Gertwiller souhaitent procéder à un échange de parcelles dans le Bruch de Zellwiller, comme suit :

- Cession par la Commune de Gertwiller à la Commune de Heiligenstein d'une parcelle rurale non bâtie cadastrée Commune de Zellwiller, Section 31 N° 28 d'une surface de 163,01 ares, d'une valeur de 13.040 €, libre de toute occupation,
- Cession par la Commune de Heiligenstein à la Commune de Gertwiller, d'une parcelle rurale non bâtie, d'une surface de 160 ares, à distraire de la parcelle cadastrée Section 33 N° 29, suivant arpentage à établir, d'une valeur de 13.040 €, louée à Mme Isabelle BAUR, en vertu d'un bail à ferme qui se poursuivra.

Les frais de bornage et d'acte d'échange seront à la charge de la Commune de Gertwiller.

Avec dispense de consultation du service des Domaines pour avis.

Le Conseil Municipal
Délibère et

ACCEPTE les termes de l'échange énoncé ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cet échange

Adopté à l'unanimité

6- Cession d'une parcelle forestière à la Commune

En raison de difficultés administratives, ce point est ajourné.

7 – Signature de la Convention communale de coordination entre la Gendarmerie nationale et la Police municipale de Barr

Entendu les explications de M. le Maire

VU la délibération du Conseil Municipal portant sur le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville de Barr et la Commune de Heiligenstein pour les missions de sécurité

Considérant que cette convention de partenariat est régie par une convention de coordination entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale de Barr portant notamment sur les effectifs, les modalités d'intervention et coordinations des services

Le Conseil Municipal

Délibère et

AUTORISE M. le Maire à signer la convention communale de coordination entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale de Barr annexée

Adopté à 13 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

8 – Divers

A – Informations diverses

► Le chantier de la Rue Principale est enfin achevé. M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient les riverains pour leur patience et leur coopération au bon déroulement du chantier.

► Mme FASSEL-DOCK informe les conseillers que M. Sven BOYNY, violoniste, élève au Conservatoire de Paris, accompagné d'un ensemble de cordes, nous feront l'honneur d'un concert le 25 Mai 2024 à 20 H à l'église. Une cordiale invitation à tous.

La séance est levée à 21 H 06.

Le secrétaire de séance :
M. Patrick DOCK

Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

Dépôt déchets cimetièrre

Jusqu'à présent, un emplacement à l'entrée du cimetièrre était dédié au dépôt des déchets liés à l'entretien du cimetièrre.

Désormais cet emplacement a changé.

Vous pouvez dorénavant déposer vos déchets dans leur nouvel emplacement.



**Celui-ci se trouve
dans le cabanon
au milieu du cimetièrre.**

*(Déchets verts dans la benne
Autres déchets dans la poubelle grise)*

**Merci pour votre participation à
l'entretien de ce lieu de paix !**

Rattrapages de collecte du

Lundi 20 mai - Pentecôte

La collecte du bac gris
initialement prévue le
lundi 20 mai (Pentecôte),
aura lieu le
samedi 18 mai.



Du 31 mai au 2 juin 2024,
le ministère de la Culture vous donne
« Rendez-vous aux jardins ».
Cette 21e édition est placée
sous le signe des « cinq sens au jardin ».

Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe
aux habitants de nettoyer les
trottoirs et les rigoles situés
le long de leurs habitations.

Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)

Il est strictement interdit de
brancher un tuyau d'arrosage
sur les fontaines du village.
Tout contrevenant s'expose à
une amende.

Élections européennes



9 juin 2024



FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE
Vendredi 10 Mai 2024

Clair de Rue - Appel aux bénévoles



L'évènement aura lieu le dimanche 21 juillet de 10h00 à 19h00 mais l'aide sera la bienvenue dès le samedi (pour préparer) et jusqu'au lundi (rangement).

Nous aurions besoin de tout le monde, entre le montage et le démontage de chapiteaux et autres barnums, il y a de la restauration, des stands de boissons, l'accueil des artistes et des exposants, gardien de parking vélo, agent sécurité, des personnes pour l'intendance...

N'hésitez pas à diffuser l'information à tous vos contacts.

Pour vous inscrire, il vous suffit :

- de compléter le formulaire en ligne
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScFmXkNG4qj4Kbbk1OjpcqR_T3NuKsdZeS5czze-ICO30aTOw/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0
- de compléter le formulaire ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Merci d'avance pour votre participation !!!

Nous reviendrons vers vous prochainement afin de vous inviter à une réunion d'information/organisation.



Seriez-vous disponible pour aider au bon déroulement de cette journée ? *

Oui, je souhaite être bénévole Désolé(e), je ne peux pas venir

NOM et Prénom*:

E-mail* :

Téléphone*:

Quelle est votre taille de tee-shirt ? (en cas de commande de Tee-shirts)* :

S XL
 M XXL
 L XXXL

* Réponse indispensable

Merci pour votre collaboration !!!